

Conseil économique, social et environnemental
de Bourgogne-Franche-Comté

Quels modèles pour les **lycées** de **demain ?**

Avril 2026



sommaire

03

Introduction

04

Constats et
Préconisations

22

Conclusion





Introduction

Au cœur des politiques publiques régionales, les lycées occupent une place particulière, à la croisée d'enjeux éducatifs, sociaux, économiques et territoriaux. Ils remplissent un double rôle fondamental. Ils contribuent à l'éducation des jeunes au sens large, en participant à la formation de citoyennes et citoyens éclairés, capables de comprendre et d'agir face aux grands défis contemporains, au premier rang desquels les transitions écologique et climatique. Par ailleurs, ils préparent les élèves à leur avenir, en leur offrant des perspectives de poursuite d'études, d'insertion professionnelle et d'adaptation à un monde du travail en constante évolution. Mener à bien ces deux missions constitue un enjeu majeur pour l'action publique, dans lequel le Conseil régional joue un rôle déterminant.

Au-delà de leur fonction première d'accès à la formation, les établissements publics locaux d'enseignement sont des acteurs structurants des bassins de vie, des employeurs significatifs et des partenaires essentiels des collectivités locales et des organisations socio-économiques. Leur présence contribue à l'attractivité et au dynamisme des territoires, tout en incarnant concrètement le service public et la présence des institutions.

Les 128 lycées publics représentent un enjeu financier majeur pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, constituant le deuxième poste budgétaire. Les choix d'investissement et de fonctionnement opérés entraînent des répercussions directes sur les conditions d'accueil et de travail des plus de 83 000 élèves et du personnel ainsi que sur l'équilibre des territoires.

Dans ce contexte, la question des modèles pour les lycées de demain se pose avec une acuité particulière en Bourgogne-Franche-Comté. La région est confrontée à une baisse généralisée du nombre de jeunes, à un maillage dense d'établissements, souvent de petite taille, et à des contraintes financières croissantes. Ces défis, partagés à l'échelle nationale prennent ici une dimension spécifique qui interroge la capacité à maintenir une offre éducative équilibrée, accessible et de qualité sur l'ensemble du territoire régional.

Face à ces constats, le CESER a formulé des préconisations à destination du Conseil régional et des autorités académiques principalement, en s'appuyant sur les interrogations suivantes :

- Quels sont les besoins et les attentes des jeunes en matière d'enseignement secondaire ?
- Comment adapter l'offre éducative publique aux réalités territoriales et aux évolutions socio-économiques ?
- Quels modèles d'organisation des lycées permettent de concilier qualité de l'enseignement, équité territoriale et soutenabilité financière ?
- Quelles marges de manœuvre et quels leviers peuvent être mobilisés pour répondre à ces enjeux ?

La réflexion est abordée sous l'angle de l'organisation territoriale des lycées publics et des conditions nécessaires à leur adaptation. Il s'agit ainsi d'identifier les voies permettant de garantir, dans la durée, leur capacité à remplir pleinement leurs missions, au service des jeunes et des territoires.

Ce rapport se place dans la continuité des précédents travaux du CESER de Bourgogne-Franche-Comté, en particulier les rapports "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations" et "La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs ?" ainsi que l'avis sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) adopté en décembre 2023. ■

Constats et préconisations

L'implantation et le maillage territorial des lycées tels qu'ils existent aujourd'hui demeurent essentiels pour assurer un accès équitable à l'enseignement public pour tous les jeunes de Bourgogne-Franche-Comté, dans des conditions optimales de réussite. La fermeture d'établissements ne peut donc pas être considérée comme une réponse viable aux enjeux et aux problématiques. C'est particulièrement vrai dans l'espace rural, qui occupe 95 % de la superficie régionale et qui concentre plus de la moitié de la population.

Le CESER fait donc le choix de présenter ici des préconisations ayant toutes pour finalité de maintenir le maillage actuel, dans la continuité des engagements et des politiques menées par la Région, tout en explorant des pistes de solutions innovantes.

4 grandes orientations retenues autour des thématiques :

- **Couvernance.**
- **Organisation et moyens.**
- **Offre de formation.**
- **Ancrage territorial.**

Les constats sur lesquels viennent s'appuyer les préconisations sont :

- tirés des documents et des données dont le CESER a pris connaissance au cours des travaux d'élaboration de ce rapport.
- issus des auditions menées avec différents acteurs et actrices.
- s'appuient sur les réponses données par 42 chef-fes d'établissements à un questionnaire anonyme transmis aux 128 lycées et EREA à l'automne 2025.

PRINCIPALES CRAINTES EXPRIMÉES SUR LES LYCÉES DE DEMAIN

DÉPRISE **DÉMOGRAPHIQUE** **ÉLOIGNEMENT**
Dégradation des bâtiments **Mobilités entravées**

BAISSE DES EFFECTIFS **CHANGEMENT CLIMATIQUE** **Locaux inadaptés**

Gestion **Intolérance**
Ressources humaines **Perte de formations**
Inadéquation

Restrictions budgétaires



Mieux **PILOTER**
 Mieux **DIALOGUER**
 Mieux **DÉCIDER**

Gouvernance territoriale et coordination des acteurs et actrices

Enjeu central :

Passer d'une logique descendante à une gouvernance partagée, lisible et adaptée aux réalités locales.



Constats

- Chaque établissement est un cas particulier, nécessitant des réponses différenciées.
- Le pilotage et le rôle structurant de la Région ont besoin d'être affirmés.
- La tendance à la centralisation complexifie les échanges.
- Le lycée n'est pas présent dans les dispositifs territoriaux éducatifs existants, qui s'enchevêtrent et se superposent : projets éducatifs de territoire (PEDT), projets éducatifs locaux (PEL), projets éducatifs globaux (PEG), territoires éducatifs ruraux (TER), contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS), contrats éducatifs locaux (CEL), plans territoriaux d'éducation artistique (PTEA), contrats territoire-lecture (CTL), contrats territoriaux de consolidation ou de création de formation pour les lycées agricoles...
- Un besoin fort de communication et de coordination est identifié à l'échelle des bassins de vie.

24%

des proviseurs indiquent une absence des élu·es régionaux référent·es aux réunions du Conseil d'administration, tout type d'établissement confondu ou ne souhaitent pas se prononcer.

Entendu pendant les auditions...



Il faut une cohérence entre les lieux de vie, les lieux d'implantation des entreprises, la politique foncière, les lieux de formation... il faut tous travailler ensemble."

Un élu local



Les relations avec la Région sont bonnes. L'élu référent participe au CA, les contacts et les rapports avec les services sont privilégiés, faciles, directs."

Un proviseur

Structurer une gouvernance territoriale de proximité



OBJECTIFS

- Favoriser une gestion globale et concertée des problématiques.
- Apporter des solutions pratiques pour améliorer les mobilités, l'hébergement, l'offre de formation, les réorganisations...
- Renforcer l'attractivité des établissements.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- Instaurer un "contrat territorial lycée" à l'échelle du bassin de vie ou du district de recrutement, pour une approche globale sur les mobilités, l'hébergement, les enjeux éducatifs, culturels, environnementaux et économiques autour de l'établissement :
 - Gouvernance par la Région et lycée au centre du contrat.
 - Regroupement de tous les acteurs et actrices locaux (y compris la communauté éducative et les organisations socio-économiques) au sein d'un comité de pilotage.
- Définition de la durée et modalités d'animation : par exemple, réunion du comité de pilotage 2 fois dans l'année pour échanger/travailler/proposer.
- Mobilisation des dispositifs existants pour financer les actions identifiées comme prioritaires dans ce contrat, en lien avec les autres initiatives éducatives locales.
- Insertion dans une dynamique ou un dispositif intégrant l'ensemble des acteurs et actrices territoriaux de l'enseignement et de l'éducation.





- ➔ Renforcer les capacités d'animation et de coordination territoriales :
 - Sous l'impulsion du préfet de région, instaurer un dialogue entre les Départements volontaires et la Région sur une base annuelle, au sujet des problématiques communes collèges/lycées : mutualisations, gestion bâtiminaire, anticipation des évolutions d'effectifs...

- Identifier un-e agent-e de la Région par département pour animer les partenariats, le travail et la communication entre les acteurs et actrices locaux.

- ➔ Prendre en compte les "contrats territoriaux lycée" dans la prochaine génération des contrats d'aménagement du territoire entre la Région et les collectivités locales (aujourd'hui "Territoires en Action").

CIBLES

Région BFC.
Préfet de Région.
Départements.
Collectivités territoriales.
Autorités académiques.
Communauté éducative.
Organisations socio-économiques.

INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Production d'un modèle de contrat territorial lycéen.
Nombre de contrats signés.
Mise en place d'un plan de suivi et d'évaluation des contrats

Préconisation n° 2

Renforcer la présence et le rôle des conseillères et conseillers régionaux dans les instances



OBJECTIF

- Permettre à la Région de jouer pleinement son rôle de chef de file.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- S'engager sur une présence régulière, au moins 2 fois par an, de la conseillère ou du conseiller régional référent aux réunions du Conseil d'administration de l'établissement.
- Affirmer la fonction des élu-es régionaux dans les instances par un encadrement de leur rôle : lettres de mission officielles et précises, réunions régulières avec la ou le VP de la Région, animation spécifique du groupe des élu-es siégeant dans les CA et les deux Conseils académiques de la vie lycéenne.
- Sanctuariser une vice-présidence de plein exercice pour mener les politiques régionales en matière d'éducation et d'orientation.



CIBLE

Région BFC.

INDICATEURS DE RÉALISATION

Hausse du taux de participation des élu-es régionaux aux CA.
Nombre de réunions par an entre les élu-es référent-es et la ou le VP.

OPTIMISER

en maintenant la qualité
du service rendu

**Soutenabilité économique
et mutualisation des moyens****Enjeu central :**

Assurer la pérennité du maillage éducatif sans sacrifier la qualité ni l'équité territoriale.

**Constats**

- Les établissements ont en priorité une fonction éducative.
- Les lycées à faible effectif sont particulièrement fragiles.
- De nombreux bassins de vie vont connaître une forte baisse de la population des 15/20 ans d'ici 2035.
- Les ponts entre les différents niveaux d'enseignement (primaire/secondaire/supérieur) ne sont pas facilités.
- Les mutualisations ne sont qu'une démarche parmi d'autres, car elles ne sont pas toujours adaptées ou envisageables.
- Les marges de manœuvre financières des collectivités se réduisent.
- Une hausse généralisée des coûts est constatée.

Entendu pendant les auditions...

Avec la baisse des effectifs, une des solutions souvent mises en avant pour maintenir les équipements concerne l'ouverture à des tiers, et notamment aux autres organismes de formation. Il faut faire preuve d'une très grande prudence (...). La mutualisation impose également de repenser les flux, revoir les entrées, par exemple pour séparer les publics. Il faut donc avoir les capacités d'adapter en fonction des particularités des publics et de la configuration des lieux."

Un proviseur



Il est primordial que la Région maintienne le maillage et facilite l'accès des jeunes aux établissements publics, sous peine d'une inégalité d'accès."

Un représentant des parents d'élèves

Cibler et sécuriser les mutualisations



OBJECTIFS

- Poursuivre les projets de mutualisation en matière de services, équipements, plateaux techniques...
- Faciliter ces mutualisations tout en anticipant les contraintes générées.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- ➔ Identifier et intégrer les potentialités de mutualisation dès le démarrage des projets de réhabilitation et rénovation.
 - éventuelles : allongement des temps de déplacement, gestion des flux, adaptation des horaires...
- ➔ Poursuivre les mesures déjà existantes : mutualisation de services avec un autre lycée proche, un ou des collèges proches, d'autres structures de formation ou d'autres acteurs et actrices du territoire :
 - Mettre en place des conventions pluriannuelles de longue durée avec une réévaluation régulière.
 - Proposer, de la part de la Région, un cadre général de conventionnement, pour accompagner les équipes de direction, alléger la charge administrative, sécuriser juridiquement.
- ➔ Conditionner l'éligibilité des subventions régionales pour des équipements communaux ou intercommunaux de type médiathèque, équipements sportifs, salles de réunion, services aux habitant-es... à l'absence d'équipement facilement mutualisable dans un lycée.
- ➔ Lever les freins :
 - Demander l'avis des utilisateurs et utilisatrices à toutes les phases des projets, faire des bilans d'étape, prévoir des adaptations au fil de l'eau.
 - Prendre en compte les contraintes



CIBLES

Région BFC.
Équipes de direction des établissements.
Élu-es, acteurs et actrices locaux.

INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Diversification des équipements mutualisés.
Évolution du nombre de mutualisations.

Préconisation n° 4

Expérimenter d'autres modèles de fonctionnement pour les établissements



OBJECTIFS

- Impulser une dynamique d'expérimentation
- Pérenniser les établissements par le regroupement des élèves.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- Simplifier le fonctionnement des cités scolaires existantes, en les transformant en un seul établissement et en supprimant les doublons.
- Mobiliser les autorités académiques et les collectivités territoriales autour d'une expérimentation de parcours complet, du primaire au supérieur dans un même établissement, comme cela est proposé par certains établissements privés ou les lycées français à l'étranger. Cela ne peut se faire qu'autour de vrais projets pédagogiques, dans des établissements à taille humaine.
- Dans le cadre de cette expérimentation, faire remonter, au niveau académique, préfectoral et national, le sujet de l'évolution de la réglementation pour favoriser les regroupements entre écoles, collèges et lycées, comme recommandé par ailleurs dans le rapport annuel 2026 de la Cour des Comptes.
- Mettre en place des conventions pluriannuelles de longue durée et révisables entre les établissements et les collectivités locales et prévoir un accompagnement des chefs d'établissement dans les conventionnements.



CIBLES

Région BFC.
Départements.
EPCI.
Autorités académiques.

INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Nombre d'expérimentations.
Niveau de satisfaction des acteurs et actrices.
Nombre de conventions pluriannuelles signées par an.

FORMER localement, RÉPONDRE aux besoins, ATTIRER et RETENIR les élèves

Attractivité et adaptation de l'offre de formation



Enjeu central :

Faire de l'offre de formation un levier de développement territorial et non une variable d'ajustement.

Constats

- La présence d'un lycée sur un territoire est un facteur d'attractivité, qui se construit sur le moyen et long terme.
- L'image et la connaissance des établissements et des formations peuvent être améliorées.
- Un risque croissant d'inégalité d'accès entre les options, les spécialités, les filières proposées existe.
- Formation de proximité et formation d'excellence sont nécessaires pour maintenir un lycée et répondre aux besoins des habitant·es et des filières.
- Une offre de formation différenciante peut améliorer l'attractivité d'un établissement.
- Les acteurs et actrices socio-économiques sont indispensables à la construction de l'offre de formation.
- Certaines formations stratégiques restent fragiles faute d'effectifs suffisants.

Entendu pendant les auditions...



Le temps de latence important dans la mise en place de nouvelles formations pose des difficultés, surtout dans les domaines qui connaissent des évolutions technologiques très rapides. Il faudrait aussi mener une réflexion globale sur les intitulés des formations, les référentiels. Les interlocuteurs des établissements travaillent beaucoup en silo, ils n'ont pas nécessairement la vision globale du terrain"

Une équipe de direction



L'excellence des formations fait la fierté du territoire, le lycée est reconnu par les acteurs économiques "

Un élu local

Préconisation n° 5

Mieux valoriser les établissements et les parcours



OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance et l'image de tous les lycées et de tous les parcours, quelle que soit la filière, en veillant à l'équilibre entre les établissements proches.
- Mettre en avant leurs spécificités quand elles existent.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS



- Prévoir un appui de la Région à la communication des lycées : sur leurs atouts et leurs spécificités, notamment les projets innovants, et les partenariats avec les entreprises ou d'autres établissements, y compris à l'international.
- Accompagner les projets d'établissement favorisant l'ouverture sur les enjeux sociétaux, culturels et environnementaux actuels.
- Mieux faire connaître les formations supérieures de proximité.
- Repenser la communication auprès des jeunes et des enseignant-es, avec les organisations socio-économiques, en explicitant les filières, les métiers et les diplômes.

CIBLES

Région BFC.

Autorités académiques.

Acteurs et actrices du Service Public Régional de l'Orientation, en particulier les organisations socio-économiques (dont les branches professionnelles).

INDICATEUR DE RÉALISATION

Évolution du nombre de vœux d'orientation dans les lycées à faibles effectifs.

Préconisation n° 6

Faire de la carte des formations et de la diversification des parcours un outil de sécurisation des établissements



OBJECTIFS

- Maintenir l'offre territoriale de formation.
- Pérenniser les formations de niche.
- Offrir plusieurs choix d'orientation de proximité aux élèves.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- ➔ Répartir de façon équilibrée les spécialités, les options et les effectifs entre les établissements d'un même bassin de vie.
- ➔ Offrir des formations professionnelles et technologiques à la fois de proximité et d'excellence, par les diplômés ou leur coloration, en particulier dans des bassins de vie excentrés.
- ➔ Maintenir les formations professionnelles à faibles effectifs lorsqu'elles répondent à un besoin économique réel, c'est-à-dire étayé par un fort taux d'insertion dans l'emploi et une adéquation avec les besoins exprimés par les acteurs et actrices socio-économiques locaux et régionaux.
- ➔ Lancer un "plan BTS" régional, porté conjointement par les autorités académiques et la Région :
 - Repenser le système des quotas, en BTS, d'élèves issus des baccalauréats professionnels, notamment pour les diplômés qui connaissent un fort taux de places vacantes.
 - Développer davantage de parcours mixtes en BTS (formation initiale et alternance).

CIBLES

Région BFC.
Autorités académiques.
Organisations socio-économiques.
Communauté éducative.

INDICATEURS DE RÉALISATION

Nombre de spécialités par établissement.
Baisse du nombre de places vacantes en BTS.



Préconisation n°7

Mettre en œuvre un plan de sauvegarde des lycées professionnels à faibles effectifs dans les territoires ruraux



OBJECTIF

- Ne fermer aucun lycée dans un territoire rural, notamment quand il n'y a pas d'autre établissement d'enseignement public dans le bassin de vie.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- Coupler les efforts en matière de formations attractives avec des solutions annexes pour le transport et le logement (y compris pour les périodes de stage) dans une approche globale.
- Maintenir un dialogue constant avec les organisations socio-économiques.
- Ouvrir des formations spécifiques et rares, avec un fort taux de pression, dans ces établissements plutôt que dans les zones plus denses.
- Ouvrir des formations sur les métiers en tension et les faire connaître.
- Trouver des complémentarités avec les formations proposées par les autres établissements présents sur le territoire ou les territoires limitrophes (CFA, lycées privés, MFR...).
- Ouvrir ces établissements à d'autres types de formation (formations pour adultes, formation continue, dispositifs spécifiques pour les décrocheuses et décrocheurs, Dispositif Amont de la Qualification...) pour mutualiser les salles, les équipements et les plateaux techniques sous-utilisés.



CIBLES

Région BFC.
Autorités académiques.
Organisations socio-économiques.

INDICATEURS DE RÉALISATION

Stabilisation/maintien des effectifs.
Nombre d'élèves formés et taux d'insertion professionnelle.

Renforcer et développer le fonctionnement en partenariat entre les établissements



OBJECTIF

- S'appuyer sur le fonctionnement en réseau pour maintenir, enrichir et diversifier l'offre de formation.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- ➔ S'impliquer activement et de façon pérenne dans les dispositifs partenariaux existants : campus des métiers et des qualifications (CMQ), programmes d'échanges internationaux...
- ➔ Organiser régulièrement, à l'échelle du bassin de vie, des visites d'entreprises et l'accueil de collégien·nes pour la découverte des formations et des métiers.
- ➔ Assurer un appui financier de la Région pour les établissements qui fonctionnent en partenariat, notamment pour les coûts induits (hébergement, transport...), comme le BTS en maintenance aéronautique proposé depuis 2021 au lycée Lumière de Luxeuil-les-Bains, en partenariat avec le lycée Astier de Paray-le-Monial spécialisé dans la maintenance des moteurs et cellules d'avions.



CIBLES

Équipes de direction.
Région BFC.
Autorités académiques.
Organisations socio-économiques.

INDICATEURS DE RÉALISATION

Évolution du nombre de lycées impliqués dans des programmes partenariaux.
Évolution du nombre global de projets partenariaux.

Explorer des formes hybrides d'enseignement, en réseau ou à distance



OBJECTIFS

- Élargir les possibilités d'options ou de spécialités proposées par les établissements.
- Maintenir l'offre pédagogique et la dynamique des établissements, ainsi que les chances de réussite des élèves.
- Encadrer la pratique pour éviter les dérives : classes entières en distanciel, matière enseignée pas ou peu adaptée...

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- Ouvrir ou maintenir les options et spécialités à faible effectif avec des mises en réseau sur le modèle des campus connectés : avec un équipement numérique adéquat et un accompagnement méthodologique par des enseignant-es de l'établissement.
- Travailler spécifiquement sur la levée des freins, notamment autour du distanciel, en proposant des formations professionnelles spécifiques pour les enseignant-es, au sein des deux Écoles académiques de la formation (EAFC).



CIBLES

Autorités académiques.
Établissements et enseignant-es.
Région BFC.

INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Nombre d'élèves suivant ces enseignements.
Nombre de formations proposées.
Pérennité de ces formations.

MAINTENIR des lycées accessibles, vivants et ancrés localement : Qualité de vie, accessibilité et ouverture des lycées sur leur territoire

Enjeu central :

Améliorer les conditions de vie et d'accès pour renforcer l'attractivité globale des établissements et leur rôle territorial.



Constats

- La proximité du lycée reste un critère déterminant pour les familles.
- Les attentes en matière de mobilités sont fortes.
- Les établissements ont des horaires contraints par l'offre de transport.
- Le lycée est à la fois un lieu d'études, de vie et un acteur du territoire.
- Il est nécessaire d'adapter les bâtiments aux usages, à l'accessibilité et aux nouvelles pratiques.
- Les lycées ont un potentiel important d'ouverture vers l'extérieur.

+ 90 %

des chef.fes d'établissement déclarent devoir adapter les emplois du temps aux horaires des transports lorsque les lycées sont situés dans des communes rurales.

Entendu pendant les auditions...



Il faut moderniser les lycées pour être plus accueillants, transformer les lieux et s'adapter aux besoins des élèves, qui évoluent aussi de génération en génération (...) Ils ont des demandes, il faut les écouter."

Un proviseur



Les liens du lycée avec la ville sont nombreux et importants. L'équipe municipale est convaincue que le lycée doit faire partie de l'écosystème culturel, sportif, économique, etc."

Un élu local

Adapter les politiques de transport aux réalités des lycées



OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de vie des élèves et de leurs familles.
- Soutenir la réussite scolaire.
- Contribuer à l'attractivité des établissements.
- Favoriser les mobilités actives et durables.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- Construire, avec le Conseil d'administration de l'établissement, un plan de déplacement d'établissement scolaire (PDES) pour chaque lycée et s'assurer de sa mise en œuvre et son financement par les différentes parties prenantes.
- Profiter des discussions en cours autour du Projet de loi-cadre relatif au développement des transports pour demander l'inclusion systématique d'un-e représentant-e de la communauté éducative au sein du comité des partenaires de chaque AOM (autorité organisatrice de la mobilité).
- Repenser l'organisation des lignes de transport scolaire pour ne pas excéder 40 minutes entre le domicile et le début ou la fin des cours, en revoyant notamment les circuits de ramassage : rotation, structuration en étoile, multimodalité... pour éviter en particulier que les premiers élèves ramassés soient systématiquement les derniers déposés.
- Renforcer le dialogue et la coordination des offres de transports entre l'AOM cheffe de file et les AOM locales quand elles interviennent sur un même territoire.
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité en regroupant sur les supports d'information papier et numérique toutes les possibilités de transport (Mobigo scolaire régional, Mobigo tous publics, transports gérés par les AOM...).
- Élargir le droit de gratuité des transports à l'ensemble des usagères et usagers lycéens (trajets vers l'établissement et vers les lieux de stage) au sein du périmètre de toutes les AOM de Bourgogne-Franche-Comté, quel que soit le mode de transport.
- Engager une évaluation régionale globale des transports scolaires.

CIBLES

Région BFC.
Conseils d'administration des établissements.
Transporteurs.
AOM.
Parents d'élèves.
Élu-es locaux.

INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT

Diminution des temps moyens et médians de transport.
Hausse du taux de satisfaction des usagères et usagers.

Préconisation n° II

Améliorer la qualité de vie au sein des établissements



OBJECTIF

- Améliorer les conditions d'accueil des élèves dans tous les temps qui rythment leur présence dans l'établissement.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- ➔ Aménager des espaces dédiés, calmes et accueillants équipés de mobilier adapté, afin d'offrir aux élèves des lieux pour se détendre, étudier ou s'isoler et favoriser ainsi la concentration et le bien-être.
- ➔ Établir systématiquement des projets de vie et d'animation pour chaque internat, conçu comme véritable lieu de vie.
- ➔ En cas de travaux importants, toujours consulter les utilisateurs et utilisatrices pendant l'écriture du cahier des charges, en particulier pour les internats.
- ➔ Faciliter l'ouverture des internats à d'autres publics : apprenti-es, étudiant-es, stagiaires...
- ➔ Redynamiser et redonner un rôle au Conseil de la vie lycéenne et au Conseil académique de la vie lycéenne, en sanctuarisant des budgets par établissement et en formant les lycéen·nes élu·es à ces instances.
- ➔ Faire un bilan du transfert du dispositif régional Eveil aux établissements.
- ➔ Opérer un rapprochement entre la Région et le CROUS pour que tous les étudiant-es en formation supérieure au sein des lycées bénéficient des avantages étudiants, comme le repas à 1 euro.



CIBLES

Région BFC.
Chef-fes d'établissements.
Autorités académiques.
Instances (CA, CVL, CAVL).
Élèves.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

Hausse du taux de satisfaction sur la qualité de vie dans les établissements, dans les enquêtes auprès des élèves et des personnels.

Ouvrir les lycées sur leur bassin de vie



OBJECTIF

- Faire des lycées des acteurs à part entière du territoire dans lequel ils sont implantés.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

- Lancer un dispositif régional "lycée ouvert", sur le modèle du dispositif "Collège ouvert" initié par le Département de Haute-Saône :
 - Faciliter et accompagner l'accès à des tiers aux équipements des lycées, sur la base de vrais projets et de conventionnements adaptés et précis proposés par la Région. Par exemple : tiers-lieux, fab-labs, jardins partagés, accueil d'activités associatives ou de santé, clubs ado...
 - Partager les charges d'entretien et d'utilisation des bâtiments et équipements en cas d'ouverture à des tiers, sur la base de contrats spécifiques de mises à disposition.
- Anticiper la possibilité d'ouverture des équipements vers l'extérieur pour toutes les nouvelles constructions et rénovations dans les établissements.
- Élaborer une stratégie régionale pour la réaffectation des bâtiments vacants, en anticipant une réversibilité des usages.




CIBLES

Région BFC.
Élu-es locaux.
Organisations socio-économiques.

INDICATEURS DE RÉALISATION

Nombre de lycées participant au dispositif "Lycée ouvert".
Nombre de conventionnements.



Conclusion

Ce rapport met en évidence un point essentiel : il n'existe ni modèle unique ni solution universelle pour les lycées de demain en Bourgogne-Franche-Comté. Les préconisations formulées ne visent pas à uniformiser, mais à accompagner la diversité des établissements, des publics et des réalités locales, pour maintenir une offre éducative de proximité et de qualité. Elles appellent des réponses différenciées, construites au plus près des besoins, avec souplesse et capacité d'adaptation.

Elles ne reposent pas non plus sur une logique d'augmentation systématique des moyens. Au contraire, elles invitent à mieux utiliser l'existant, à rationaliser les ressources et à optimiser les organisations, pour davantage d'efficacité et de pertinence. Cette approche suppose un changement de méthode : considérer le lycée non plus comme un espace strictement sanctuarisé d'éducation au sens institutionnel, mais comme un lieu plus ouvert, en interaction avec son environnement, ses partenaires et son territoire.

Les évolutions démographiques, notamment la baisse attendue du nombre d'élèves, devraient être considérées comme une opportunité. Elles peuvent permettre de repenser les conditions d'apprentissage, de renforcer l'accompagnement des élèves et de redéfinir les usages des espaces et des temps scolaires. Ces transformations devront composer avec les temporalités différentes entre les ministères de tutelle (Éducation Nationale et Agriculture) et les collectivités régionales et locales, ce qui implique une meilleure coordination des acteurs et actrices.

Les chef-fes d'établissement ont exprimé, avec leurs propres mots, les principaux défis pour les lycées de demain en Bourgogne-Franche-Comté, en répondant à l'enquête. Ils sont livrés ici, et servent de conclusion finale à ce rapport. ■







Retrouvez l'intégralité du rapport



Site de Besançon

4 square Castan
CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille
CS23502
21035 Dijon cedex

